

**CRESS DE GUYANE**  
**SIEGE SOCIAL : 10, RUE DES REMPARTS 97300 CAYENNE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**Mirlande SENAT-Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris**  
**Siège social : 55, rue Etienne Marcel 93100 MONTREUIL - Email : m.senat@cabinetsenat.com**  
**Tél : +33 6 15 51 66 24 - SIRET : 841 948 409 00013**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

Aux adhérents de l'association,

**Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Guyane » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'association.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montreuil, le 21 décembre 2023

**Madame Mirlande SENAT**



Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 12/12/2023

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Concessions, brevets, droits similaires	972	890	82	0,02		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Constructions	2 890	2 890				
Autres immobilisations corporelles	10 299	7 255	3 044	0,84	598	0,24
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Autres immobilisations financières	3 980		3 980	1,10	3 980	1,59
<b>TOTAL (I)</b>	<b>18 141</b>	<b>11 034</b>	<b>7 106</b>	<b>1,97</b>	<b>4 578</b>	<b>1,83</b>
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Créances usagers et comptes rattachés	11 925		11 925	3,30	21 575	8,61
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs	265		265	0,07		
. Personnel	40		40	0,01	90	0,04
. Autres	280 375		280 375	77,60	128 520	51,29
Disponibilités	61 153		61 153	16,92	95 809	38,24
Charges constatées d'avance	467		467	0,13		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>354 225</b>		<b>354 225</b>	<b>98,03</b>	<b>245 994</b>	<b>98,17</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>372 366</b>	<b>11 034</b>	<b>361 331</b>	<b>100,00</b>	<b>250 573</b>	<b>100,00</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Réserves	95 346	26,39	95 346	38,05
Report à nouveau	78 464	21,72	75 660	30,19
Résultat de l'exercice	1 484	0,41	2 805	1,12
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>175 295</b>	<b>48,51</b>	<b>173 811</b>	<b>69,37</b>
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement	45 270	12,53	28 202	11,26
<b>TOTAL(III)</b>	<b>45 270</b>	<b>12,53</b>	<b>28 202</b>	<b>11,26</b>
<b>DETTES</b>				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	100	0,03		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 476	1,79	5 463	2,18
Autres	52 736	14,59	43 097	17,20
Produits constatés d'avance	81 455	22,54		
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>140 766</b>	<b>38,96</b>	<b>48 560</b>	<b>19,38</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>361 331</b>	<b>100,00</b>	<b>250 573</b>	<b>100,00</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Prestations de services	3 000		3 000	100,00	12 000	100,00	-9 000	-74,99	
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>3 000</b>		<b>3 000</b>	<b>100,00</b>	<b>12 000</b>	<b>100,00</b>	<b>-9 000</b>	<b>-74,99</b>	
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Subventions d'exploitation			278 507	N/S	177 350	N/S	101 157	57,04	
Cotisations			4 800	160,00	6 000	50,00	-1 200	-19,99	
Autres produits			5	0,17	5	0,04		0,00	
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>283 312</b>	<b>N/S</b>	<b>183 355</b>	<b>N/S</b>	<b>99 957</b>	<b>54,52</b>	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>286 312</b>	<b>N/S</b>	<b>195 355</b>	<b>N/S</b>	<b>90 957</b>	<b>46,56</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>									
<b>Total des produits financiers (III)</b>									
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>									
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>									
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>286 312</b>	<b>N/S</b>	<b>195 355</b>	<b>N/S</b>	<b>90 957</b>	<b>46,56</b>	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			28 202	940,07			28 202	N/S	
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>									
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>314 514</b>	<b>N/S</b>	<b>195 355</b>	<b>N/S</b>	<b>119 159</b>	<b>61,00</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>									
Autres achats non stockés			8 012	267,07	6 139	51,16	1 873	30,51	
Services extérieurs			37 329	N/S	31 742	264,52	5 587	17,60	
Autres services extérieurs			42 546	N/S	11 157	92,96	31 389	281,34	
Impôts, taxes et versements assimilés					308	2,57	-308	-100,00	
Salaires et traitements			106 757	N/S	59 686	497,38	47 071	78,86	
Charges sociales			30 428	N/S	18 832	156,93	11 596	61,58	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			1 650	55,00	1 347	11,23	303	22,49	
Autres charges			3 393	113,10	3 001	25,01	392	13,06	
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>			<b>230 115</b>	<b>N/S</b>	<b>132 211</b>	<b>N/S</b>	<b>97 904</b>		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>									
Intérêts et charges assimilées			281	9,37	185	1,54	96	51,89	
<b>Total des charges financières (III)</b>			<b>281</b>	<b>9,37</b>	<b>185</b>	<b>1,54</b>	<b>96</b>	<b>51,89</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>									
Sur opérations de gestion			37 364	N/S	31 953	266,26	5 411	16,93	
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>			<b>37 364</b>	<b>N/S</b>	<b>31 953</b>	<b>266,26</b>	<b>5 411</b>	<b>16,93</b>	

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>		<b>267 760</b>	N/S	<b>164 348</b>	N/S	<b>103 412</b>		62,92	
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées		45 270	N/S	28 202	235,02	17 068		60,52	
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>		<b>1 484</b>	49,47	<b>2 805</b>	23,38	<b>-1 321</b>		-47,08	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>314 514</b>	N/S	<b>195 355</b>	N/S	<b>119 159</b>		61,00	
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>									
<b>PRODUITS :</b>									
Bénévolat									
Prestations en nature									
Dons en nature									
<b>TOTAL</b>									
<b>CHARGES :</b>									
Secours en nature									
Mise à disposition gratuite de biens et services									
Prestations									
Personnel bénévole									
<b>TOTAL</b>									

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro  
- Avec comptes substitués

Edité le 20/12/2023

**Préambule**

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 361 331,24 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 484,18 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/12/2023 par les dirigeants.

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**

**2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

**2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.3 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

**2.2.4 - Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

## ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 20/12/2023

- Avec comptes substitués

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	298	674		972
Immobilisations corporelles	9 685	3 504		13 189
Immobilisations financières	3 980			3 980
<b>TOTAL</b>	<b>13 963</b>	<b>4 178</b>		<b>18 141</b>

## 3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	298	592		890
<b>TOTAL I</b>	<b>298</b>	<b>592</b>		<b>890</b>
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. générale, agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	2 890			2 890
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	6 197	1 058		7 255
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>9 087</b>	<b>1 058</b>		<b>10 145</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>9 385</b>	<b>1 650</b>		<b>11 034</b>

## 3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	9 075
Subventions / financements	280 375
Autres produits à recevoir	
<b>TOTAL</b>	<b>289 450</b>

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro  
- Avec comptes substitués

Edité le 20/12/2023

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

**4.1 - Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	95 346				95 346
Dont générosité du public					
Report à nouveau	75 660		2 805		78 464
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	2 805	2 805	1 484		1 484
Dont générosité du public					
Situation nette	173 811	2 805	4 289		175 295
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>173 811</b>	<b>2 805</b>	<b>4 289</b>		<b>175 295</b>
TOTAL dont générosité du public					

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

## 4.2 - Fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations :		Transferts	A la clôture :	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	28 202		28 202			45 270	
<b>TOTAL</b>	<b>28 202</b>		<b>28 202</b>			<b>45 270</b>	

## 4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 476	6 476		
Dettes fiscales & sociales	52 736	52 736		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	100	100		
Produits constatés d'avance	81 455	81 455		
<b>TOTAL</b>	<b>140 766</b>	<b>140 766</b>		

## 4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 000
Dettes fiscales & sociales	37 051
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>40 051</b>

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro  
- Avec comptes substitués

Edité le 20/12/2023

**5 - Notes sur le compte de résultat**

**5.1 - Subventions d'exploitation**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
DGCAT		53 000	53 000			
DETCC/ACTIO		30 000	15 000	15 000		
CTG/ACTIONS		50 000		50 000		
ADEM		16 800	5 919	10 881		
FSE		204 494		204 494		
<b>TOTAL</b>		<b>354 294</b>	<b>73 919</b>	<b>280 375</b>		

Eléments significatifs ou importants

Subventions FSE : 204 494.42€ dont 81 454.53€ en PCA

**5.2 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels**

	Net
<b>Produits exceptionnels</b>	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Sur opération de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	37 364
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

Dont 34 200€ de reversement FSE

**6 - Autres informations****6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

**6.2 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	4	
Non Cadres	2	
TOTAL	6	0

**6.3 - Honoraires du commissaire au comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 2 000 euros.

